

# ASSEMBLEE NATIONALE

14 avril 2005

---

LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (n° 2216)

## AMENDEMENT

N° 39

présenté par  
M. WARSMANN, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE PREMIER**

*(Art. L.O. 111-3 du code de la sécurité sociale)*

Supprimer le 3° du A du I de cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination sur la structuration de la loi de financement en quatre parties distinctes. Cet alinéa est repris intégralement dans la partie rectificative.